



MONTESSON ELABORE SON PLU...

Contribution de l'association Qualité de Vie de La Borde

Notre bulletin n° 74 du 12 janvier 2010, vous invitait à vous exprimer sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

« Une concertation est actuellement engagée sur l'élaboration du « Plan Local d'Urbanisme » (PLU) et un registre est mis à disposition du public en mairie »

Nous avons déposé en Mairie, le 3 février 2010, un document de 9 pages.

Il indique :

- Nos actions depuis 1992,
- Nos propositions pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- Nos observations à la lecture des panneaux présentés en Mairie,

Pour des raisons écologiques, nous vous communiquons les 3 premières pages et vous invitons à le consulter dans son entier sur notre site internet.

Nous pouvons également vous le faire parvenir.

.....Reproduction du document déposé en Mairie (avec quelques modifications de détail).....

MONTESSON ELABORE SON PLU...

Contribution de l'association Qualité de Vie de La Borde

Depuis sa création en 1992, l'association Qualité de Vie de La Borde s'est fortement impliquée pour améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants du quartier de La Borde.

L'association s'est investie dans de nombreux dossiers.

A partir de :

1992

- Circulation de transit et de desserte de la zone commerciale avec plusieurs plans de circulation
- Plan de circulation dans le quartier et tentative d'éradication du transit

1994

- Protection contre le débordement de la Seine

1995

- Nuisances aériennes 1995 – puis sonores - routières – industrielles – de voisinage
- Projet de déviation de la RD 121

1996

- Nuisances olfactives

1999

- Restructuration de la zone commerciale
- Les trottoirs et les arbres
- Implantations commerciales à La Borde le long de la RD 121
- La poste (1999 et 2009)
- La publicité sauvage – Les panneaux publicitaires

2000

- Révision du P.O.S.

- Les gens du voyage
 - Les constructions illicites en zone NC
 - La plaine de Montesson et les agressions quads et motos – décharges sauvages
- 2001
- Le stationnement et la circulation des personnes à mobilité réduite
 - Fermeture de certaines voies à la circulation de transit
 - L'entretien du chemin de halage
- 2003
- Les piétons et les cyclistes – Les circulations douces
- 2006
- Voie Nouvelle Départementale – concertation et enquête publique 2006 – 2007
- 2007
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation
- 2008
- La requalification de l'axe Jean-Jaurès – République – POS de Sartrouville
- 2009 et 2010

De nombreux dossiers sont récurrents dont ceux traitant de sécurité routière et de salubrité publique

- SECURITE ROUTIÈRE - sécurité avenue Auber, stationnement des véhicules, mise en adéquation de la signalisation avec les arrêtés municipaux, faire respecter les arrêtés municipaux et le code de la route par des actions de la police municipale et nationale.
- SALUBRITÉ PUBLIQUE - nuisances aériennes, terrestres provoquées par le cross en plaine, aéromodélisme le dimanche en plaine, déjections canines, dépôts sauvages en plaine, entretien des chemins, de la zone commerciale, des champs en jachère, stagnation d'eau dans les champs par un arrosage surabondant, cambriolages.

L'association a été invitée aux réunions de réflexion organisées par la Mairie d'octobre à décembre 2009 et est intervenue sur plusieurs sujets.

Nous présentons, ci-après, nos observations, suggestions et propositions pour l'élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME de la Commune de Montesson, essentiellement pour le quartier de la Borde et la plaine en proposant que notre exposé soit exploité et traduit dans le plan local d'urbanisme lorsque les rubriques concernent le PLU.

Nous suggérons que les principes suivants soient retenus pour le QARTIER DE LA BORDE et la PLAINE DE MONTESSON.

- 1 Desserte de la zone commerciale actuelle et future (Z.A.C. La Borde) exclusivement par la voie nouvelle départementale et le chemin de l'Espérance.
- 2 Isolement des zones d'habitation actuelles et futures (Z.A.C. La Borde) de la zone commerciale
- 3 Limitation de la zone commerciale dans la ZAC de La Borde
- 4 Regroupement des activités et commerces dans le périmètre délimité par :
L'avenue Gabriel Péri, la rue Montgolfier, la rue du Mont Royal, le chemin du Mont-Royal, le chemin de la Californie, la rue Henri Dunant.
- 5 Déplacement des pompes à essence Carrefour vers l'arrière du magasin et uniquement accessibles par le parking et non par l'avenue Gabriel Péri.
- 6 Déplacement du « bâti carrefour » et du marchand de carrelages et utilisation du terrain pour des habitations.
- 7 Intégration des activités comme le conservatoire municipal, l'antenne de Mairie, et de police, à la zone d'habitation.
- 8 Mise en place d'un écran végétal et anti bruit pour isoler la zone commerciale des zones d'habitation, en incluant une protection pour neutraliser les nuisances générées par le trafic important et en augmentation sur le chemin de l'Espérance.
- 9 Requalification de l'avenue Gabriel Péri à l'identique de ce qui vient d'être fait à Sartrouville, avenue de la République. (limitation à une voie de circulation dans chaque sens)
- 10 Recondution de la classification du P.O.S. actuel pour interdire toute implantation de nouvelles activités artisanales ou commerciales dans les zones d'habitation.
- 11 Enfouissement du réseau d'alimentation EDF et autres moyens de communication (téléphone-câblage internet etc) y compris en bordure de Seine.
- 12 Restriction de circulation sur le quai George Sand.

13 Aménagement du giratoire n° 1 pour obliger les automobilistes à utiliser la voie nouvelle départementale pour se rendre à la zone commerciale, ou à toute autre destination, vers Sartrouville, Maisons-Laffitte, Paris ou le Val d'Oise. (le giratoire n°1 est prévu à l'intersection de l'avenue Gabriel Péri et la rue du 8 mai 1945 dans le projet de voie nouvelle départementale)

14 Création d'un parking destiné aux personnes se rendant à l'école Ferdinand Buisson aux heures d'entrée et de sortie, ainsi qu'au futur conservatoire et autres bâtiments publics.

15 Retour des zones occupées par des caravanes, à leur destination première (agricole).

16 Recensement exhaustif des zones où existent des constructions illégales et destruction de ces dernières.

17 Respect des normes de stationnement dans les rues pour éviter une saturation ou une occupation par des véhicules ventouses.

18 Protection et remplacement des arbres si nécessaire, afin de préserver ce patrimoine.

19 Intégration du réseau de circulation douce respectant le droit de chacun à circuler librement dans le respect des autres usagers.

20 En cas d'implantation de commerces de proximité (boulangerie, boucherie etc), veiller à leur viabilité, car l'arrivée des grandes surfaces dans les années 1969/1970 avait entraîné la disparition progressive des petits commerces et du marché.

21 Réaménagement des entrées de ville

22 Suppression des panneaux publicitaires de toutes dimensions et n'accepter que des panneaux indicateurs de petites dimensions qui indiquent les différents lieux d'habitation et de commerce.

23 Suppression des enseignes lumineuses de grande hauteur ou agressives. Obligation de leur extinction la nuit après fermeture des magasins, pour celles qui feront exception.

24 Réhabilitation, en zone d'habitation, des terrains libérés par les commerces (Décathlon- Mondial moquettes-Picard etc)

25 Mise en place d'un dispositif destiné à limiter la circulation quai George Sand et boulevard Léon Blum.

26 Aménagement de la zone commerciale de telle sorte qu'elle se fonde dans le paysage (hauteur et couleur des bâtiments, dimensions des enseignes, aménagement des parkings, plantations de végétation etc)

27 Priorité d'accès aux logements construits dans le quartier, pour les personnels des entreprises implantées à La Borde.

Actuellement :

Employeurs : CARREFOUR 967 personnes (*La Borde*)
HOPITAL T. ROUSSEL 660 personnes (*La Borde*)
VEOLIA TRANSPORT (2 sites) 239 personnes
VINCI ENERGIE 101 personnes (*La borde*)

Commerces : 174 dont 55 au C.C. CARREFOUR, 40 en centre ville

28 Actualisation de la signalisation routière (obsolescence des panneaux actuels) avec interdiction de stationnement des véhicules utilitaires.

Les observations QVLB (à consulter sur notre site internet)

www.qvlb-montesson.asso.fr

Vos correspondants et membres du bureau			
Michel ANGERARD	(22, rue Corneille)	Christian BACHELET	(40, avenue Messenger)
Jean-Henri BATMALE	(27, av A. de Musset)	Alain BRUCHET	(23, avenue Schoelcher)
Aimé LAURENT	(5, av Molière)	Guy MANCEL	(2A, av H de Balzac)
Claude MOREL	(7 rue de la Paix)	Jacques PERDEREAU	(3, avenue Molière)
Christian VALMONT	(4bis, av La Fontaine)		

ASSOCIATION QUALITE DE VIE DE LA BORDE

Nom :

prénom :

téléphone :

rue :

adresse électronique :

Merci de nous faire part de vos commentaires et suggestions.

Je verse ma cotisation 2010 – membre actif 8 euros - bienfaiteur 20 euros.

Association Loi 1901 agréée de protection de l'environnement arrêté n° 98-079/duel du 3 avril 1998

- Siègne social : 22 rue Corneille 78360 Montesson – tel : 01 39 13 10 55
- qvlb@qvlb-montesson.asso.fr – www.qvlb-montesson.asso.fr